

# Mauvaise foi ou méconnaissance ?

## La formation infirmière serait-elle en danger ?

Certaines organisations le disent. Selon elles, le ministère de la santé envisagerait la mise à mal du diplôme d'Etat d'infirmier et de sa reconnaissance européenne.

**Pour la CFDT santé-sociaux, ce discours opportuniste et mensonger, fait preuve d'une méconnaissance des évolutions en matière de formation.**

### De quoi s'agit-il ?

Le groupe de travail sur la réingénierie du diplôme d'état d'infirmier qui s'est réuni le 30 septembre, a proposé une diminution de la durée horaire de la formation infirmière, à 4 200 h (moitié pratique, moitié théorie). Cette évolution prendrait en compte toutes les compétences nécessaires à l'exercice professionnel et conserverait l'entrée dans le dispositif Licence Master Doctorat (LMD) de la profession infirmière.

Dans toute licence du dispositif LMD, le niveau et le grade de la formation sont évalués par :

- **La durée de la formation ;**
- **La prise en compte systématique d'un temps de travail personnel des étudiants, temps comptabilisé dans les ECTS (European Credit Transfert System).**

Aujourd'hui, le temps de travail personnel des étudiants est seulement estimé à hauteur de 10% du temps total de la formation infirmière. Soit actuellement 4 760 h y compris 476 h de travail personnel. La proposition du groupe de travail porterait donc la durée de la formation IDE à :  
4 200 h + 420 h = 4 620 heures.

La durée de la formation IDE se trouverait ainsi au-delà des 4 600 h imposé par la directive européenne de 1977 à tous les Etats européen.

Selon le Cadre Européen de la Certification, les heures de formation ne sont désormais plus le critère déterminant d'une formation. Ce cadre insiste sur l'importance de la qualité des savoirs, des diverses acquisitions ainsi que sur le degré d'autonomie dans la réalisation d'activités.

⇒ **La CFDT santé-sociaux est favorable à ce que la durée de la formation soit portée à 4 620 h, dont 420 h de temps de travail personnel étudiant.**

Cette option de diminuer le nombre d'heures de la formation favorisera :

- **Le maintien pour les étudiants d'une qualité optimale de formation, sans en allonger la durée et en augmenter le coût ;**
- **Le débouché plus précoce sur le marché du travail et dans une période plus propice pour obtenir un poste ou de premiers remplacements ;**
- **La possibilité d'octroyer plus de congés aux étudiants.**

Pour la CFDT santé-sociaux, il est nécessaire que les professionnels soient consultés au plus près, pour répondre au mieux à leurs besoins :

- **Pour une évolution de la formation par le dispositif LMD avec une reconnaissance à un niveau Licence ;**
- **Pour une amélioration des conditions et des organisations de travail.**

**La mauvaise foi et l'agitation stérile sont sans intérêt pour les professionnels !  
Cela ne va pas dans le sens d'une réelle défense de la profession infirmière !**